

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du
(JORT n°du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien

Domaine de la prestation : formation des cadres

Objet de la prestation : Renouvellement de la carte de guide touristique

Conditions d'obtention

- Le prétendant doit être titulaire d'une carte de guide touristique et il n'a pas dépassé un délai de 2 ans pour le renouvellement de la carte
- Le prétendant ne doit pas exercer une autre profession.

Pièces à fournir

- Demande écrite au nom du directeur général de l'office national du tourisme tunisien
- L'ancienne carte
- Carnet professionnel
- Extrait du casier judiciaire (Bulletin n°3)
- 02 photos d'identité
- Certificat médical attestant que le candidat est apte à exercer la profession

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Dépôt du dossier- Etude du dossier- Délivrance de la nouvelle carte	<ul style="list-style-type: none">- Direction du produit- Commissariats régionaux au tourisme	- un mois.

Lieu de dépôt du dossier

Service : - Direction du produit à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 84 avenue de liberté- Tunis
- Commissariats régionaux au tourisme

Lieu d'obtention de la prestation

Service : - Direction du produit à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 84 avenue de liberté- Tunis
- Commissariats régionaux au tourisme

Délai d'obtention de la prestation

- un mois.

Références législatives et /ou réglementaires

- Décret-loi n° 73-05 du 03 octobre 1973 fixant les conditions d'exercice de la profession de guide de tourisme ratifié par la loi n° 73-60 du 19 novembre 1973.